

Lors des feux de la St Jean, Gmouv 35 Gennes fêtera son cinquantenaire !

Le club vous donne rendez-vous **le vendredi 30 Juin dès 20h** pour des festivités dignes de cet anniversaire sur le terrain de foot avec au programme : une banda, le feu de la St Jean et un feu d'artifice !!! Une buvette et un service de restauration vous seront proposés...

Dans le rétro : Le Gmouv Gennes et ses adhérents depuis début 2023....



Danse en ligne le 09 janvier



Assemblée générale le 12 janvier



Fabrication de fagots pour le feu de la St Jean, le 29 janvier



Après-midi au Bowling le 02 mars



Rando-Atelier « Taille des fruitiers : rosiers » le 16 février



Bal masqué à le 19 mars à LA PROVIDENCE

Facebook : <https://www.facebook.com/GmouvGennes>

Site Internet : <https://www.argentre.gemouv35.fr/index.php/les-clubs/gennes-sur-seiche/gennes-sur-seiche-equipe/>

Rencontre intergénérationnelle

APE de l'école de Gennes :

A l'occasion du Carnaval, les enfants de l'école ont défilé costumés dans les rues de Gennes. Très attendus, ils sont arrivés en dansant pour montrer leurs belles tenues. Les résidents ont reçu un dessin de leur part. Après un moment de danse, de convivialité et de partage, ils sont repartis avec des friandises offertes par les résidents.



Ecole de st Germain :

Tradition de la chandeleur, une trentaine d'enfants de l'école de st Germain, leurs institutrices et des parents se joignent aux résidents pour un après-midi festif. Ils ont d'abord partagé un moment autour de nombreux jeux en bois. Cette belle rencontre s'est terminée par un goûter, crêpes à volonté.

Temps musicaux

Chorale de Torcé :

La chorale de Torcé est intervenue au sein de l'établissement. Le répertoire très riche a évoqué des souvenirs à chacun. Beaucoup ont même poussé la chansonnette. Cette chorale très dynamique a permis à tous de passer un excellent moment.

Tour de chants à la guitare :

Un nouveau bénévole, Mr Jean Marc Ollivier, accompagné de sa guitare, est venu partager à 2 reprises ce trimestre un moment à l'EHPAD. Moment apaisant de découverte et d'échange de souvenirs autour de chansons françaises. D'autres dates sont à venir.



Rencontres avec l'Association G'Mouv

Des membres de l'association de GMOUV de Gennes sont venus présenter un diaporama d'anciennes photos de la commune. Les résidents ont pris plaisir à revoir des lieux, des personnes leur évoquant de nombreux souvenirs. Grâce à l'incroyable mémoire des membres de l'association et des gennois, cet après-midi a été très riche en témoignages. Quel plaisir de voir notamment des photos de mariages et de familles des habitants de l'EHPAD.

A l'occasion du carnaval, un bal costumé s'est déroulé au sein de l'EHPAD. Les résidents portaient de jolis masques vénitiens réalisés auparavant en atelier. Les membres de l'association magnifiquement costumés ont défilé et participé au bal animé par Mr Bougier, sa troupe et Daniel Sauvage.

Sortie au bowling

Le 02 mars, une sortie bowling a été organisée. Cette activité sportive et de loisirs a suscité l'assentiment général et sera donc reconduite

Activités au PASA

Quelques résidents atteints de troubles cognitifs profitent d'un accompagnement personnalisé 4 jours par semaine au PASA (pôle d'activités et de soins adaptés).

Des repas organisés deux fois par mois leur permettent de faire des courses et de préparer un repas. Un succès : chacun échange sur les différents ingrédients et la façon de les cuisiner...



Sortie restaurant à Etelles : La p'tite fringale

Une fois par trimestre, une sortie au restaurant est organisée permettant de créer du lien, de s'ouvrir au monde extérieur et d'apprécier un repas différent de l'EHPAD.

Sortie au « Gossip »

Une sortie au Gossip, discothèque de Vitré, a été organisée dans le cadre de rencontres inter EHPAD du secteur. 90 résidents dont 14 de Gennes se sont retrouvés pour danser, boire un coup, faire la fête et découvrir l'univers d'une boîte de nuit. (vidéo sur la page Facebook du « Gossip club Privé »)

Assistant maternel : un métier d'avenir



Qu'est-ce qu'un assistant maternel ? Un assistant maternel agréé est un professionnel de la petite enfance qui accueille des enfants à son domicile ou dans une maison d'assistants maternels, moyennant rémunération (une maison d'assistants maternels – MAM - est un accueil avec un regroupement de 1 à 6 assistants maternels exerçant dans un local adapté aux tout-petits).

Les assistants maternels sont agréés par le Département pour une durée de 5 ans renouvelables. L'agrément fixe le type d'accueil (temps complet, périscolaire), le nombre d'enfants (un à quatre en accueil simultané maximum) et leur âge.

Être assistant maternel, c'est :

- Offrir des conditions d'accueil qui garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants ;
- Contribuer à l'éveil et à l'autonomie des enfants ;
- Accompagner la famille en prenant en compte son histoire, ses questionnements et ses propres besoins ;
- Travailler en étroite collaboration avec les familles pour garantir une continuité d'accueil ;
- Se professionnaliser tout au long de sa carrière par le biais de formations, de conférences, de soirées d'échanges et d'ateliers d'éveil

Les démarches pour devenir assistant maternel : l'obtention de l'agrément d'assistant maternel est soumise à une procédure bien définie :

1	Assister à une réunion d'information organisée par le Département	2	Envoyer un dossier de candidature (par lettre recommandée) à la Mission Agrément	3	Effectuer un entretien et une visite de son domicile	4	Suivre 120 heures de formation après accord du Conseil Départemental
Prochaines réunions info-candidats : - Vitré : le 29 avril ou le 26 août (9h30 / 12h) - Bain de Bzh : le 17 juin (9h30 / 12h)		La décision est notifiée dans un délai de trois mois à compter de la date de l'accusé de réception.		L'objectif est d'évaluer les capacités personnelles du candidat et les conditions d'accueil liées au logement.		80 heures obligatoirement effectuées avant l'accueil du 1 ^{er} enfant. La 2 nd e partie (40 heures) à réaliser dans les 3 ans suivant l'accueil du premier enfant.	

Besoin d'informations, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 96 59 77 ou par mail relaispetiteenfance@argentre-du-plessis.fr

ARCHITECTE CONSEIL



Un projet de construction ou de rénovation : prenez rendez-vous...

LIEUX DE PERMANENCE		Contact
Chateaubourg	02 99 00 83 63	Mairie
La Guerche De Bretagne	02 99 96 21 09	Mairie
Maison du logement (Vitré)	02 99 74 02 87	Maison du logement (Vitré)
Pôle Aménagement (Vitré)	02 99 74 43 53	Pôle Aménagement (Vitré)

Vous souhaitez construire ou rénover une maison et vous vous posez des questions ? Le service de conseil en architecture et en urbanisme (CAU 35) organise des permanences pour vous aider (choix d'un terrain, informations sur les démarches administratives ou les étapes du projet, conseils sur les méthodes de restauration...).

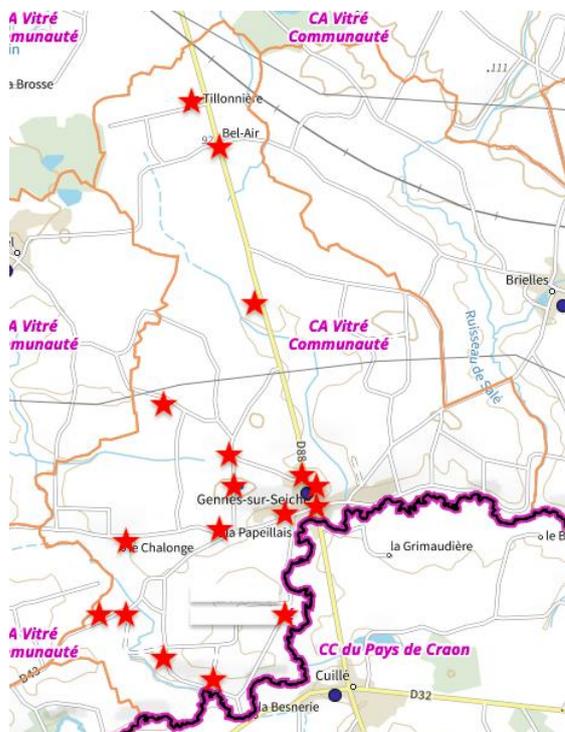
Où s'adresser pour faire sa demande de rendez-vous avec l'architecte Hélène VALLEE et où se tiennent les prochaines permanences ?

MAI 2023	Matin	Après-midi
02/05/23		Chateaubourg
09/05/23	Pôle Aménagement (Vitré)	Pôle Aménagement (Vitré)
10/05/23	Maison du logement (Vitré)	La Guerche de Bretagne
22/05/23	Pôle Aménagement (Vitré)	Pôle Aménagement (Vitré)
30/05/23		Chateaubourg

JUIN 2023	Matin	Après-midi
05/06/23	Pôle Aménagement (Vitré)	Pôle Aménagement (Vitré)
07/06/23	Maison du logement (Vitré)	La Guerche de Bretagne
19/06/23	Maison du logement (Vitré)	Pôle Aménagement (Vitré)

JUILLET 2023	Matin	Après-midi
03/07/23	Pôle Aménagement (Vitré)	Pôle Aménagement (Vitré)
04/07/23		Chateaubourg
12/07/23	Maison du logement (Vitré)	La Guerche de Bretagne
17/07/23	Pôle Aménagement (Vitré)	Pôle Aménagement (Vitré)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Habitat Cadre de vie (cau35@ille-et-vilaine.fr) ou l'Agence départementale de Vitré.



Bois Morice, le Grand Vau, le Haut Craye, Le Moulin de Gonnier, le Petit Motay, le Petit Vau, près de la Chenais, près du Haut Chalonge, rue Jean de Gennes, croix monumentale devant l'église.

On peut ajouter à cette liste le monument du Sacré Cœur de la Vierge, dit Notre Dame de la Route (voir photo) à la Berjoterie, sur la droite de la route d'Argentré du Plessis. Il est aujourd'hui quasiment disparu du paysage. Aujourd'hui pratiquement disparu, il a été béni le 30 mai 1970, en commémoration d'un tragique accident de la route.

Sur les 16 croix recensées, 11 sont en granit et proviennent sans doute d'une production en série. Cinq en bois sont de forme simple élancée à l'instar de celle de la Planchairie.

La croix monumentale devant l'église est sans doute l'exemplaire le plus intéressant de tout notre ensemble. Elle est composée de deux parties : une colonne (ou fût) en granit, vraisemblablement du 17ème siècle, surmonté d'une croix en grès. Celle-ci possède un remarquable croisillon gravé sur les deux faces : un christ en croix et une vierge à l'enfant mais aussi un très beau personnage en prière. On retrouve ce type de croix « à tableau » dans le pays vannetais et dans l'Anjou voisin.

Voici donc quelques éléments marquants des croix de chemin sur notre commune. Il serait intéressant de refaire aujourd'hui un nouveau dénombrement...

Quelques mots sur l'actualité historique gennoise : à partir de cet été dans le cadre de sa toute nouvelle entreprise de guide touristique, votre serviteur proposera des visites de Gennes. À suivre sur le site abpatrimoine.bzh.

Dans le cadre du Gennes en Fête, une exposition sera réalisée dans l'église ouverte à tous. Des visites guidées de l'édifice seront proposées. **Nous lançons un appel afin de collecter vos photos et cartes postales anciennes.** Si vous acceptez de prêter vos documents, si vous êtes intéressés par la préparation du projet, adressez-vous au Bistrot d'Eugène (tél. : 02 99 96 84 93).

Antoine Barré

Bonjour à toutes et à tous, pour cette nouvelle rubrique, nous allons aborder le thème des croix de chemin.

Elles se sont surtout développées à partir du 16^{ème} siècle et sont presque toujours placées sur des terrains privés. Elles sont en différents matériaux : pour les plus fréquents bois, pierre ou fonte. Nous les voyons à nos carrefours, en campagne ou dans nos villages. En plus de leur symbolisme religieux, elles sont des témoins du passé et peuvent avoir historiquement plusieurs fonctions. Aux carrefours, elles guident le voyageur et le protège des mauvaises rencontres. Elles sont aussi lieu de pèlerinages ou de commémorations d'événements importants. D'autres sont croix de rogations. Instituées par le clergé, ces processions et prières de croix en croix plaçaient les champs et les récoltes sous la protection de Dieu.

Concernant le territoire de Gennes sur Seiche, l'inventaire de 2002 recense 16 croix de chemins. La carte montre leur répartition : Villaine, chemin départemental de La Gravelle sur la D 43, la Berjoterie, la Chaussée, la Papeillais, la Planchairie, la Plesse, le



Venez découvrir prochainement : le Quai des Arts...



L'artothèque est une structure de diffusion de l'art contemporain qui met à disposition du public, sous forme de prêt, sa collection d'œuvres d'art originales.

Unique en Ile-et-Vilaine, l'artothèque de Vitré Communauté est un lieu de sensibilisation à l'art contemporain. Née en 1983 sous l'impulsion du ministère de la culture, elle soutient la diffusion de l'art contemporain par la mise en place d'expositions, d'aides à la production d'œuvres et de livres mais également par le prêt de sa collection et par ses actions de médiation. L'artothèque de Vitré réunit 1 400 œuvres réparties dans les domaines de la photographie et de l'estampe. Parallèlement, L'équipe de l'artothèque programme des activités pédagogiques à destination

des scolaires et des étudiants, des expositions de photographies tout au long de l'année mais également des résidences d'artistes.

L'artothèque disposera prochainement d'un nouvel espace de prêt dédié à la diffusion de sa collection ; elle sera inaugurée prochainement sous le nom « Quai des Arts ».

LE SMICTOM



Le Village du réemploi et de la réparation - 2^{ème} édition !

Dans le cadre du label Territoire Économe en Ressources, le SMICTOM Sud Est 35 organise un salon sur le Réemploi et la Réparation dédié à la seconde vie des objets. Cette deuxième édition se déroulera :

**samedi 13 mai 2023 de 10h à 18h,
à la salle Tréma de Noyal-sur-Vilaine.**

A cette occasion, les acteurs locaux du réemploi des objets vous feront découvrir des idées pour agir au quotidien afin de jeter moins. Artisans, artistes ou associations viendront partager les bonnes pratiques à travers un parcours interactif, des animations, des ateliers pratiques (DIY), des expositions et des conférences.

Des objets dont vous n'avez plus l'utilité ? Découvrez le Repair café pour leur donner une seconde vie. Déposez les dans la zone de gratuité ou vous pourrez peut-être dénicher un coup de coeur !

Programme complet à venir sur le site du SMICTOM :
www.smictom-sudest35.fr

Vente de composteurs : réservez le vôtre dès maintenant !

Allié incontestable du jardinier, le composteur est également l'outil incontournable pour réduire ses déchets (jusqu'à 34% de la poubelle d'ordures ménagères) en éliminant la quasi-totalité des déchets de cuisine et de jardin. Afin d'encourager cette pratique, le SMICTOM organise des ventes de composteurs à tarif réduit les samedi 10 juin 2023 à Châteaugiron (Réservation avant le 28 avril), mardi 20 juin 2023 à Bais (Réservation avant le 5 mai) et samedi 1er juillet 2023 à Vitré (Réservation avant le 12 mai).

Plus d'informations et réservations sur www.smictom-sudest35.fr, rubrique « démarches en 1 clic »

Un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur à végétaux...

Réduire ses déchets de jardin : c'est possible grâce au broyage : une solution écologique et économique pour les réutiliser directement chez soi et éviter les déplacements en déchèterie ! Envie de vous y mettre ? Le SMICTOM vous accompagne en vous faisant bénéficier un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.

Pour en bénéficier : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-broyeur/>

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMI) : comprendre son évolution

1- Une hausse nécessaire face à un contexte national difficile :

Une enquête révèle qu'en 2022, près de 8 collectivités sur 10 ont augmenté la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. – cette hausse conséquence du contexte économique se traduit par des problématiques très concrètes :

- une augmentation croissante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- une hausse des coûts des énergies ;
- une forte variabilité des recettes liées à la vente de matériaux collectés et des subventions versées par les éco-organismes.

La collecte, la gestion des déchèteries, la gestion des points d'apport volontaire ainsi que le traitement des déchets représentent un coût croissant pour le SMICTOM.

La TEOMI qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années permet de financer ces services.



80 € HT
C'est le coût par habitant restant à la charge de l'utilisateur pour le service de gestion des déchets.

Pour 4 foyers sur 5, la hausse sera comprise entre 11€ et 36€ en 2023.

Aujourd'hui, une hausse des tarifs est nécessaire pour garantir le cadre de vie des habitants et la qualité du service public. Cette évolution tarifaire prendra effet cette année et apparaîtra sur la feuille d'imposition envoyée en septembre 2023.

2- Une hausse modérée grâce aux efforts déjà menés par les habitants :

La bonne gestion du service de collecte des déchets, le SMICTOM la doit en partie à ses usagers.

Parmi les réussites : 150 000 km de moins parcourus pour la collecte, une plus grande valorisation de nos déchets, une quantité d'ordures ménagères par habitant inférieure aux moyennes régionales et nationales...

Sur notre territoire, la poubelle grise a diminué de 33% en 10 ans se situant en dessous de la moyenne régionale. Les efforts engagés par chacun pour améliorer la gestion des déchets ont permis de ne pas augmenter la TEOMI depuis plusieurs années. Ces progrès permettent de maintenir le coût du service dans la fourchette basse du coût moyen français.

Vos gestes et les actions engagées par le SMICTOM ont aussi permis de limiter la hausse de la tarification en 2023. Le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire, le passage à une collecte des bacs une semaine sur deux, l'évolution des consignes de tri des emballages et les nouvelles filières de tri en déchèteries ont permis de maîtriser les coûts.

3- Les usagers soutenus dans leurs efforts pour faire face collectivement :

Le coût de gestion des déchets augmentant, la politique de réduction est donc bénéfique sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan financier.

Mais comment agir sur sa taxe en tant qu'utilisateur ? Le SMICTOM à travers une quinzaine d'actions concrètes soutient un plan de prévention des déchets :

- Le déploiement de solutions de compostage et de tri à la source des déchets de cuisine,
- La mise en œuvre d'une feuille de route pour intensifier la réutilisation,
- L'accompagnement de tous les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets,
- La valorisation de 100% des déchets recyclables et le déploiement de plus de filières de tri en déchèterie.

Ces actions ont pour objectif de permettre à chacun de réduire ses déchets et d'agir collectivement sur la taxe ! Le SMICTOM et S3T'ec (syndicat de traitement des déchets) travaillent conjointement pour mettre en place de nouvelles filières de traitement pour d'augmenter la valorisation et de diminuer le recours à l'enfouissement.



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !